

A Viriat, le 12 février 2024

**OBJET : 34<sup>ème</sup> Challenge du Conseil départemental**

Madame, Monsieur,

**le 34<sup>ème</sup> Challenge du Conseil départemental**

se déroulera **le dimanche 16 juin 2024 au Municipal de Péronnas (canton de Bourg en Bresse 2).**

Pour cette occasion, votre canton devra présenter deux équipes. La constitution des équipes s'effectuera en suivant la répartition des clubs en pièce jointe. Nous laissons aux éducateurs des clubs le soin de se mettre en relation afin de constituer les équipes.

**Afin d'avoir une représentativité cantonale, les équipes seront constituées...**

- **Par l'ensemble des clubs du canton.**
- **Avec une répartition des joueurs(euses) dans les équipes (si un club à 2 participants(es) ou plus au challenge, ils, elles devront être répartis(es) dans les 2 équipes)**
- 

Pour rappel, ce Challenge est destiné aux joueurs U11 nés en 2013, joueuses U11 nées en 2013 ou U12 nées en 2012, et qu'il se déroulera à 6 contre 6 (5 joueurs + 1 gardien + 3 remplaçants).

Vous trouverez avec ce courrier, le règlement sportif du Challenge du Conseil départemental ainsi que les lois du jeu.

Les engagements et la déclaration de l'encadrement s'effectuent depuis le site du district de l'Ain (Article \*Challenge U11 du Conseil départemental\*).

Avec nos remerciements pour l'implication que vous mettrez au bon déroulement de cette journée consacrée à la jeunesse et au sport, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations sportives.

Le Conseil départemental,

Le District de l'Ain,